

Compte rendu réunion du conseil municipal du 30.03.2021

Le 30.03.2021 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars 2021.

Étaient présents :

Madame BOURENANE Sabrina ; Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ; Madame GUINCHARD Aurélie ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur GUINCHARD Florian ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur MEMBRE Maurice ; Monsieur NICOLET Jérémy ; Monsieur NICOLET Mickaël.

Était excusé : -

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil. Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Rencontre avec des membres de l'Association « Les Amis de l'église Saint Etienne de Malans »

Mr VIRATELLE, Mr BERION et Mme MARESCHAL trésorière, sont venus présenter au conseil municipal le principe de fonctionnement de leur association.

Ils ont ensuite présenté leur projet de travaux de rénovation à l'intérieur de l'église, avec un devis actualisé pour réfection des peintures et boiseries (entreprise Nonotte) et devis d'un maître d'œuvre (Archicreo).

L'association propose d'animer une collecte de dons afin de récolter des fonds.

Mr CHILLARON-PEREZ Manuel propose qu'il y ait une réflexion sur l'accès aux cloches. En effet l'accès doit être revu et sécurisé.

Le conseil municipal étudiera ces propositions, dans un prochain conseil, puis fera un retour à l'association.

Compte administratif :

Ayant constaté des erreurs, Mr le Maire propose au conseil de reporter le vote.

Compte de gestion :

Ayant constaté des erreurs, Mr le Maire propose au conseil de reporter le vote.

Budgets :

Des erreurs d'affectation de comptes et de nouvelles notifications de la DGFiP ne permettent pas de présenter sereinement le budget général et les budgets eau et assainissement, Mr le Maire propose au conseil de reporter les votes.

Délibération 2021-11 : Pacte de Gouvernance

La loi oblige les Communautés de Communes à solliciter les Communes sur la volonté de mettre en place un pacte de Gouvernance qui a pour objectif de donner aux Communes un droit de vérifier et de valider les décisions du conseil communautaire.

Vu la loi engagement & proximité du 27 décembre 2019 et notamment l'article : Pacte de Gouvernance, Vu le CGCT et notamment l'art. 5211-11-2

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour approuver le Pacte de Gouvernance adopté par la CCLL.

Délibération 2021-12 : local artisanal

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 février 2021, nous avons reçu Mr FUMEY Benoît qui nous a présenté son projet « Loue/Lison découpe » pour le local artisanal. (Ancienne fromagerie) (Pour mémoire, il proposerait pour les exploitations agricoles du secteur, de rapatrier leurs bêtes (Vaches, bœufs, veaux, chevaux, moutons) de l'abattoir puis, il réaliserait la découpe et/ou mise sous vide).

Nous avons reçu par courrier sa demande pour la location du local artisanal.

Des travaux sont nécessaires et le futur locataire se propose de les réaliser avec les artisans de son choix. Il souhaiterait avoir les clés pour le 15 mai. Une partie des travaux dit « spécifique à son activité » serait à la charge du futur locataire. La commune prendrait en charge la réfection des sols, soit environ 5000€. Pour faciliter le démarrage de son activité, et participer aux travaux ; la commune fera grâce des loyers pour une durée d'un an à compter de son installation.

Ensuite le montant du loyer mensuel sera de 379 €.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour valider ce schéma et autoriser Mr le Maire à signer le contrat de location.

Logement F5 2 rue du chalet :

Mr MEUHEUST Romaric a rencontré Mr le Maire, début du mois, pour l'informer qu'il souhaite quitter le logement fin du mois d'avril pour raison professionnelle. Mr le Maire lui a rappelé les obligations de son contrat.

Gîte du Val Sainte Marie :

Suite à la visite de la commission sécurité du 26 février, en présence du SDIS25, Mr MEMBRE Maurice et Mme NICOLET Édith (gardienne), le groupe a constaté que le bâtiment ne dispose plus de système de sécurités valide. Des travaux sont à engager rapidement pour avoir une autorisation d'ouvrir au public.

Dans l'attente de l'avis officiel de la commission ; Mr le Maire a envoyé une mise en demeure aux propriétaires.

Divers :

- Agence de l'eau :
Présentation de leur action et éléments chiffrés. La plaquette est consultable en Mairie.
- F2 rue des vignes :
Les travaux d'installation du conduit de feu dans le logement au-dessus de la Mairie sont suspendus car une pièce du tubage est manquante.
- Facture :
Ets LANGUILLE pour 2 fuites avant compteur, travaux électriques et plomberie au 2 rue du chalet.
Total: 355.97€ HT soit 391,57 € TTC
- Agence de l'eau :
Redevance pollution & modernisation réseaux pour un total de 2477.97€
- Déclaration :
Mr VERJADE est venu déposer, comme le veut la réglementation, une déclaration pour un chien de catégorie 2.
- Fibre :
Mme LANGUILLE Chantal demande renseignement en Mairie car elle a des difficultés pour l'installation de la fibre dans l'ensemble de ses logements. Mr le Maire l'a dirigé vers les services compétents.
- Travaux de voiries :
Mme GARNIER Sophie demande si le conseil peut prévoir une réfection du chemin Jeanneret et création d'une place de retournement en bout de parcours.
Mr GUINCHARD Jean-Pierre demande si des travaux de voirie sont à venir, car il souhaiterait que la parcelle communale YH 48 au 12 rue du moulin soit goudronnée. Il profiterait de cette action pour faire à ses frais le passage de la parcelle HY 153 & 154 dont il est propriétaire.
- Franche-Comté Balayage :
Situé à Fournets-Luisans cette société nous propose leurs services de nettoyage.
- EPPI ADMR :
Entreprise d'insertion à Pontarlier nous propose ses services de travaux d'entretien, déneigement, nettoyage, etc...
- Téléthon :
Demande de don. Comme pour les autres demandes, nous ne donnons pas suite.
- SYDED :
Présentation et Information. Une démarche de groupe a été proposée par la CCLL pour la rénovation de l'ensemble de notre éclairage public. Mr le Maire a fait retour le 01.03.21
- E-cartes avantages jeunes :
Commandes de e-cartes par la commune sur inscription préalable.
Tarif de 7€ et la commune participera à hauteur de 1 euro.
Si des personnes sont intéressées, merci de vous manifester en Mairie avant le 15 août.
- ENEDIS :
Mardi 13 avril à 10h rencontre avec des personnes de chez Enedis pour le réseau fibre qui desservira l'antenne Free Mobile.
- Corvée :
Le 1^{er} mai le conseil municipal réalisera le nettoyage de la fontaine, l'implantation de fleur, entretien terrain de foot,...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.